

Libre circulation des personnes et des biens dans l'espace COI

La décision n°6 du 33^{ème} Conseil des ministres de la COI, tenu à Maurice les 12 et 13 septembre 2018, demandait au Secrétariat général de poursuivre la réflexion dans le domaine de la circulation des personnes et des biens dans l'espace régional en vue de proposer les solutions répondant aux préoccupations des États membres notamment en ce qu'il s'agit des dessertes aériennes et de la facilitation des déplacements.

A cet effet, sous l'impulsion de la présidence seychelloise et en partenariat avec l'Organisation internationale des migrations (OIM), une consultation des États membres fut organisée à Mahé (Seychelles) du 26 au 28 août 2019 en vue de discuter de la pertinence de la mise en place d'un processus consultatif régional (PCR), également appelé « Dialogue sur les migrations » au sein de l'espace COI. Ce type de mécanisme de dialogue existe déjà dans plusieurs communautés économiques régionales en Afrique (SADC, COMESA, CEDEAO etc.).

Ce processus permettrait aux pays de la COI de disposer d'une plateforme intergouvernementale non contraignante qui traiterait spécifiquement des questions de migration afin de convenir de positions communes et garantir une cohérence des politiques nationales dans ce domaine.

Le « Consensus de Mahé », fruit de cette première rencontre (cf. annexe1), reconnaît l'opportunité de ce processus pour les États membres de la COI. Le « Consensus de Mahé » recommande l'établissement d'un cadre de consultations régulières, d'échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques sur les questions migratoires et autres questions connexes en vue de favoriser la coopération intrarégionale et la gouvernance sur les migrations entre les États membres de la COI en phase avec les provisions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres de :

- a) Prendre note du « Consensus de Mahé » du 28 août 2019 sur l'établissement d'un dialogue sur les migrations pour les États membres de la COI ;**
- b) Féliciter la présidence seychelloise pour les avancées réalisées sur la question prioritaire de la libre circulation des personnes et des biens ;**
- c) Remercier le Secrétariat général du travail effectué dans ce cadre ;**
- d) Exprimer sa reconnaissance à l'OIM pour l'appui apporté en vue de faciliter la construction du dialogue régional autour de cette question ;**
- e) Approuver la mise en place d'un « Dialogue sur les migrations » au sein de l'espace COI ;**

- f) Demander au Secrétariat général de prendre les dispositions requises afin de concrétiser cette initiative.**

Rappel : Décision n°6 du Conseil des ministres du 13 septembre 2018 - Libre circulation des personnes et des biens dans l'espace COI

Le Conseil des ministres de la COI :

- a) *Remercie le Secrétariat général des éclairages apportés sur la question prioritaire de la libre circulation des personnes et des biens ;*
- b) *Remercie l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de l'appui apporté à la COI pour une meilleure compréhension de ces questions ;*
- c) *Invite le Secrétariat général à poursuivre la réflexion en vue de proposer les solutions répondant aux préoccupations des États membres notamment en ce qu'il s'agit des dessertes aériennes et de la facilitation des déplacements.*

Annexe 1 : « CONSENSUS DE MAHE »